

Gouvernement du Québec

Décret 875-2000, 29 juin 2000

CONCERNANT la Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec s'est engagé à convoquer des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec afin d'instituer une réflexion globale sur l'usage et le rayonnement du français, langue officielle et commune du Québec;

ATTENDU QUE les États généraux devront être:

— une opération d'écoute des besoins et des attentes de la population quant à la vitalité et à la qualité de la langue française au Québec;

— un forum de réflexion collective sur les enjeux liés à la situation et à l'avenir de la langue française au Québec;

— un lieu de définition des objectifs et des moyens à privilégier pour maintenir et promouvoir le caractère français du Québec;

— un lieu d'émergence des consensus sociaux les plus larges possibles;

ATTENDU QUE pour ce faire, il est souhaitable de mettre sur pied une Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre des Relations internationales, ministre responsable de la Francophonie et ministre responsable de la Charte de la langue française:

QUE soit établie une Commission des États généraux sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec;

QUE cette commission soit formée de onze membres dont un président et un secrétaire;

QUE soit nommé membre et président de la Commission:

— monsieur Gerald Larose, professeur invité en travail social à l'Université du Québec à Montréal;

QUE soit nommé membre et secrétaire de la Commission:

— monsieur Jean-Claude Corbeil, sous-ministre associé au ministère des Relations internationales, responsable de la politique linguistique;

QUE soient nommés membres de la Commission:

— madame Josée Bouchard, présidente de la Commission scolaire du Lac-Saint-Jean et rédactrice;

— madame Hélène Cajolet-Laganière, professeure titulaire à la Faculté des lettres et sciences humaines de l'Université de Sherbrooke;

— monsieur Stéphane Éthier, avocat et animateur de télévision;

— madame Patricia Lemay, vice-présidente à la fabrication, Culinar — Groupe Saputo inc.;

— madame Norma Lopez-Therrien, directrice général de Nous tous un soleil inc.;

— monsieur Stanley Péan, écrivain et journaliste;

— monsieur Gary Richards, consultant en communications;

— madame Marie-Claude Sarrazin, étudiante au baccalauréat en droit et assistante de recherche à la Faculté de droit de l'Université de Montréal;

— monsieur Dermot Travis, président de PIRA Communications;

QUE le mandat de la Commission soit le suivant:

— préparer la tenue des États généraux en conduisant des échanges, consultations, études et recherches afin de documenter et d'enrichir la réflexion sur la situation et l'avenir de la langue française au Québec;

— accompagner l'ensemble de la démarche;

— assurer la présidence des assises des États généraux;

— produire et remettre à la ministre responsable de la Charte de la langue française, au plus tard le 31 mai 2001, un rapport-bilan faisant état des tendances, des priorités et des consensus qui se dégagent de même que des recommandations visant à assurer l'usage, le rayonnement et la qualité de la langue française au Québec.

Le greffier du Conseil exécutif,
MICHEL NOËL DE TILLY